FICHE 10

RÉDUCTION DES DÉCHETS DANS LES ÉVÉNEMENTS

- **Promotion des verres réutilisables**
- **Accompagnement des organisateurs d'évènements**

ENJEU

Un événement peut avoir un fort impact sur l'environnement et les ressources naturelles. Selon l'ADEME, une manifestation moyenne de 5 000 personnes générerait 2,5 tonnes de déchets, consommerait 1 000 kWh d'énergie et 500 kg de papier.
Les verres réutilisables sont une première **source de réduction** des déchets pendant les manifestations. Ils permettent également une **économie de ressources naturelles**, ils garantissent le **maintien d'un environnement** plus propre et enfin encourage l'évolution des comportements en passant du jetable au durable.

CONTEXTE

Depuis 2005, le Syndicat Bil Ta Garbi accompagne les manifestations dans la **lutte contre les verres à usages uniques**. En 2015, le Syndicat Bil Ta Garbi a souhaité accompagner le territoire pour que tous les organisateurs d'évènements puissent bénéficier d'un **service de mise à disposition et lavage de verres.**

ACTIONS RÉALISÉES

- Partenariat avec **Ecocup** pour un service de location/lavage de verres réutilisables
- Accompagnement de la mise en place des **verres réutilisables** :
  - Pour les évènements multi-buvettes (réunions, création d'un outil méthodologie)
  - Auprès des communes et notamment sur leur rôle pour **interdire l'usage des verres jetables** sur le domaine public
- **Sensibilisation** des organisateurs à la réduction et au tri des déchets par les Ambassadeurs du tri

FICHE 10 RÉDUCTION DES DÉCHETS DANS LES ÉVÉNEMENTS

RÉSULTATS AU 31/12/2022

- **2 777 430 verres** réutilisables empruntés
- **1 785 évènements** ont bénéficié du prêt des verres réutilisables
- Création d'outils dédiés : **1 mémo** pour les verres réutilisable, **1 guide événement** responsable

Affiches de tri

FREINS

- Difficultés à assurer la **rentabilité du dispositif** de location/lavage des verres réutilisables

OPPORTUNITÉS

- Un projet d'installation d'une **laveuse industrielle** à Lahonce qui pourrait laver les verres réutilisables
- La **loi AGEC** (Anti-Gaspillage et Économie Circulaire) qui **interdit la vente** de vaisselle en plastique jetable

mak2com